

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-036****du 29 juin 2023****n°036****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (30) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (6) : Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3) : Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Madame Jeannie MARECOT**OBJET : Tarification restauration scolaire et autres**

La commune de Châtellerault souhaite mettre en place une nouvelle politique tarifaire et de réservation des repas au sein des cantines scolaires des écoles publiques. La forte inflation des produits alimentaires ainsi que la mise en œuvre de la limitation du gaspillage alimentaire conduit à revoir la tarification.

Conscient des difficultés financières des familles et du contexte particulier de la commune de Châtellerault, il est proposé une tarification visant une plus grande prise en compte du revenu des foyers, au moyen de l'utilisation du quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale. La grille tarifaire est adossée à la présente délibération.

Il est proposé une expérimentation de la réservation des repas sur l'année scolaire 2023/2024. Ce temps de 9 mois, a pour objectif l'appropriation d'une organisation nouvelle pour les parents, les agents de la direction de l'Éducation et de l'Éducation Nationale. La réservation permettra de mieux ajuster le nombre de repas produits au nombre de repas réservés.

Afin d'atteindre cet objectif, les contraintes de commandes des denrées nécessaires aux repas, nécessitent de limiter l'annulation des repas 10 jours avant la réservation. Aussi le règlement annexé à la délibération prévoit que tout repas réservé sera facturé, sauf dans des situations exceptionnelles, comme la maladie d'un enfant, le repas ne sera pas facturé.

La commune de Châtellerault propose la création d'une assemblée des parents sur ce sujet dans l'objectif de mieux répondre aux attentes des usagers.

Cette nouvelle tarification vise :

- une simplification de l'accès aux droits des familles, au moyen d'un échange direct entre la CAF et la direction de l'Éducation. Il n'y aura plus de dossier à constituer pour les

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-036

du 29 juin 2023

n°036

page 2/2

aides de cantines. En cas de difficultés financières dans le paiement des factures de la cantine, les familles pourront se rapprocher des services de la CAF et du CCAS.

- une tarification ajustée à la composition du foyer et à son revenu, au travers d'un barème de tarifs échelonnés sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocation Familiale.

- la limitation du gaspillage alimentaire, avec la réservation des repas.

* * * * *

VU l'article 2121-29 du CGCT,

VU la délibération n°23 du 6 avril 2017 portant sur les tarifs de prestations de la restauration et de l'accueil périscolaire,

VU l'arrêté n° 3907 du 31 août 2022 relatif à l'actualisation des tarifs de restauration et calcul du quotient pour l'année scolaire 2022/2023,

VU les tarifs modifiés tels que présentés en annexe de la présente,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une prise en compte des revenus du foyer au moyen de l'utilisation du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- approuve l'expérimentation relative à la réservation des repas,
- d'adopter la nouvelle tarification, ci-annexée,
- de créer une assemblée des parents.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 34

CONTRE : 2 P. BARAUDON, P. BAZIN

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

ANNEXE DÉLIBÉRATION
TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET AUTRES
Ville de Châtelleraut et extérieurs

TARIFS DES REPAS (Écoles publiques de Châtelleraut)

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	TARIFS
0€ à 250€	0,50€
251€ à 450€	0,80€
451€ à 700€	1,30€
701€ à 950€	2,10€
951€ à 1 050€	3,30€
1 051€ à 1 200€	3,90€
1 201€ à 1 450€	4,20€
+ de 1 451€	4,60€

Tarif repas non réservé : 4.80€

Enfant faisant l'objet d'une pathologie alimentaire : 0.45€

AUTRES RESTAURATION

TYPE DE RESTAURATION	TARIFS
Petit déjeuner	1,00 €
Goûter	1,00 €
Repas accueil de loisirs - enfants / adultes	4,00 € / 5,00 €
Buffet	11,50 €
Repas plateau	6,50 €
Repas froid	18,00 €
Repas chaud	28,00€
Repas adulte enseignant et agent des trois collectivités (foyer soleil/CTM)	5,00 €
Personnel extérieur et autres administrations	9,00 €
Thé/café/ infusion foyer soleil et CTM	0,60 €

Unité de Production Culinaire

15/06/23

Mobilier (chaises et tables) Restaurant scolaires

Restaurant	Surfaces M²	Nombre de tables total	Nombre de chaises total	Nombre de tables		Nombre de chaises	
				élé	mat	élé	mat
ANTOIGNE	252	31	146	20	11	80	66
CAREME	220	18	84	12	6	48	36
CARPANTIER	98	9	50	1	8	2	48
FERRY	260	29	114	29	0	114	0
HAIGNERE	440	33	160	19	14	76	84
HERRIOT	246	28	112	28	0	112	0
LAGRANGE	216	19	90	12	7	48	42
LAVOISIER	216	27,5	130	18	10	70	60
LITRE LAKANAL MATISSE	400	47	216	32	15	128	88
PAINLEVE	190	30	138	21	9	84	54
PREVERT	202	30	144	18	12	72	72
SOUCHE	140	14	81	1	13	4	77
TARGE	97	17	78	12	5	48	30
ZAY	80	13	52	13	0	52	0
CTM	68	10	40	10	0	40	0
Soleil	105	11	44	11	0	44	0
Quai	100	6	24	6	0	24	0
Total	3330	371	1703	262	110	1046	657

